



### EDITO

Avec le printemps viennent des chantiers qui se concrétisent, des idées nouvelles qui émergent, des perspectives qui s'élaborent, des projets qui se construisent. Notre conseil Inter régional s'implique dans sa mission de représentation et de promotion de la profession, tout en continuant à assumer ses responsabilités juridiques.

ARS, CLIORPS, EPP, coordination des structures... les contacts sont pris, se prennent ou le seront prochainement, avec l'ensemble des partenaires de la profession, dans tous les domaines où nous sommes légitimes à intervenir.

Notre cycle de conférences-débats s'enrichit d'un nouvel événement, dans un format différent, auquel se sont associés les CDOMK de l'Inter Région. Ouvrant sur de nouveaux champs de compétences, le partenariat avec les autres professions de santé, la détection précoce des cancers de la peau semble souhaitable à mettre en œuvre, et les kinésithérapeutes ont probablement un rôle à tenir dans cette une problématique de santé publique.

Plus de 130 professionnels sont d'ores et déjà attendus à Paris le 15 avril, pour cette soirée qui sera retransmise en direct à l'île de La Réunion. Plusieurs dizaines n'ont pu être inscrits par manque de place.

Ce numéro d'info conseillers développe, dans son cahier central, quelques informations concernant le cancer de la peau : l'Institut national du cancer (INCa), les résumés des interventions des Dr Baccard et Guibal, qui nous ont fait l'honneur d'accepter de communiquer sur leur expertise.

Nous préparons, pour les jours à venir, la mise en ligne d'un questionnaire concernant la prescription en kinésithérapie, élaboré par la commission EPP du CIROMK IdF La Réunion. Nous vous invitons à consulter le site du CIROMK IdF La Réunion pour vous rendre sur le lien qui vous permettra de participer à cette enquête. Vous serez bien entendu informés en temps réel du lancement de cette opération.

Faire connaître les initiatives Inter régionales en kinésithérapie, s'engager pour la profession, au profit des patients, être force de propositions pour la faire évoluer, construire notre exercice de demain, autant d'ambitions que le CIROMK IDF La Réunion souhaite porter.

### Sommaire

Page 2  
Vie du CIROMK

Page 7  
ARS Ile de France

Page 8  
Communiqué du CNOMK  
Tempête Xynthia  
Joindre votre conseil

Retrouvez à l'intérieur de cet info conseillers un n° spécial :

« Détection précoce des cancers de la peau »

**Dominique Pelca**  
Président

## Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

avec la participation de l'INCa

\* avec le concours des Conseils Départementaux de l'Interrégion

### La détection précoce des cancers de la peau

jeudi 15 avril 2010 20h  
Conférence-débat

Rôle du masseur-kinésithérapeute dans la détection précoce des cancers de la peau : - détecter - informer - orienter

Discours introductif  
Présentation de l'INCa Mr Arnaud Porte chargé de projets  
Introduction Dr Michel Baccard dermatologue, Paris  
Les lésions pigmentées à signaler Dr Fabien Guibal dermatologue, Hôpital Sainte-Louis  
Atlas photographique Dr Michel Baccard  
Comment adresser, dans quel délai ? Dr Fabien Guibal  
avec l'intervention d'un confrère masseur-kinésithérapeute

inscription au 01 48 22 82 82 ou secretariat@ordremk-idf.fr

20h00 - Cocktail dînatoire  
20h30 - Conférence  
21h30 - Débat

en visioconférence avec l'île de la Réunion

Grand Amphithéâtre de la BRED  
18 quai de la Rapée  
75012 Paris

BRED Banque est populaire à la fois.

Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion  
5 rue Francis de Pressensé - 92210 La Plaine Saint Denis  
tél. 01 48 22 82 82 - Fax. 01 48 22 64 9  
<http://idf.reunion.ordremk.fr>

N° SPECIAL  
DETECTION  
PRECOCE DES  
CANCERS DE  
LA PEAU

## )))) VIE DU CIROMK



Bienvenue à Sylvie Eibicht

Actuellement en congé maternité jusqu'en août 2010, Sylvie Eibicht me remplacera pour les tâches administratives et comptables. Elle sera également votre premier contact téléphonique et vous pourrez la joindre par mail sur son adresse [seibicht@ordremk-idf.fr](mailto:seibicht@ordremk-idf.fr).

Les adresses mails [vcoomans@ordremk-idf.fr](mailto:vcoomans@ordremk-idf.fr) et [cro.idf@ordremk.fr](mailto:cro.idf@ordremk.fr) sont bien entendu toujours actives.

Le CIROMK IdF-la Réunion se joint à moi pour lui souhaiter la bienvenue.

Je vous souhaite à vous, conseillers, un bon semestre ordinal et vous retrouve après les vacances d'été.

**Virginie Tadout**

Assistante de direction

### CLIORPS en Ile de France, c'est parti !

Le jeudi 11 mars après midi, le Professeur Degos, président du conseil régional de l'ordre des médecins était l'hôte des conseils régionaux des ordres des professions de santé d'Ile de France.

Cette réunion faisait suite à celle qui s'était tenue dans nos locaux, le 14 janvier dernier.

Après une visite sympathique des locaux du CNOM, le tour de table a permis à chaque structure de se présenter. Le principe de la constitution d'un CLIOR santé informel est retenu par tous. Les réunions se feront alternativement au sein de chaque structure, le secrétariat restant stable afin d'éviter la dispersion des documents. La représentation du CLIORPS se fera en fonction des objets.

La valeur de partage est mise en avant par le professeur Degos. La cohésion entre les professionnels de santé est souhaitée par tous, et la réorganisation régionale de la santé nous semble ne pas devoir ignorer les institutions ordinaires. Des contacts seront pris auprès de l'ARS par chaque conseil, puis une démarche commune sera envisagée.

De manière pragmatique, le CLIORPS IdF envisage de travailler sur un certain nombre de chantiers :

-Place des ordres, des syndicats, des URPS et des usagers dans l'ARS.

-Partage des tâches entre professionnels de santé.

-Déontologie, quelle idée commune entre les différentes professions de santé.

Comme initié lors de notre première réunion, un compte rendu est réalisé par le secrétariat du conseil invitant, sous mode projet, et sera adopté après régulations éventuelles à l'occasion de la prochaine séance. Le rythme des rencontres sera probablement trimestriel.

Etaient présents à cette réunion les Conseils de l'Ordre des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens dentistes, des sages femmes, des infirmiers, des pédicures podologues et des masseurs kinésithérapeutes.

**Dominique Pelca**

Président

### AGENDA - Activités du mois de Mars et Avril

2 mars : Université de Corse

5 et 6 mars : Master 2 « Sciences de l'éducation » session 5

11 mars : Conférence des Présidents

11 mars : Réunion du CLIORPS Ile de France

16 mars : Café Réseaux URML IdF-Organisation des soins libéraux en Ile de France: le point de vue de l'ARS

24 mars : Université de Corse

18 mars : Audience Tribunal Administratif de Montreuil

30 mars : Réunion de bureau

31 mars : Réunion du groupe APA

6 et 8 avril : Formation statistiques EPP

9 avril : Réunion nationale des facilitateurs

9 et 10 avril : Master 2 « Sciences de l'éducation » session 6

13 avril : Café Réseaux URML IdF -Les nouveaux modes de rémunération et de contractualisation pour l'exercice libéral

14 avril : Réunion du groupe APA

15 avril : Conférence débat du CIROMK IdF -La Réunion : Détection précoce des cancers de la peau



### REUNIONS A VENIR...

29 avril

Réunion de bureau

20 mai

Etats Généraux de la Profession

1er juin

Réunion de bureau

3 juin

Réunion plénière

# Info Conseillers

*Ile de France - La Réunion*



## Détection précoce des cancers de la peau

Rôle du masseur-kinésithérapeute : informer, détecter, orienter

Jeudi 15 avril 2010, à partir de 20 heures

Grand Amphithéâtre de la Bred – 18, quai de la Râpée – 75012 PARIS

Avec l'aide de la

**BRED**  
Banque et populaire à la fois.





# Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

Les Elus du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion (CIROMK IdF—la Réunion) ont l'honneur de vous proposer ce temps d'information/formation et d'échanges autour d'un thème de Santé publique qui concerne tous les professionnels de santé. Le message doit passer auprès des patients et du grand public et nous en sommes un des vecteurs importants.

Partenaires des médecins comme les autres professionnels de santé, nous apporterons une observation visuelle et un toucher qui peut sauver des vies dans le cadre d'une prévention primaire.

Vous serez accueillis par Dominique Pelca, Président du CIROMK IdF la Réunion et Yves Azzopardi, délégué à la Présidence du Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes (CNOMK) vous présentera le cadre du partenariat entre l'Institut National du Cancer (INCa) et l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes.

Arnaud Porte, chef de projets à l'INCa vous parlera des missions de l'INCa et des outils mis en œuvre pour aider les professionnels à détecter, informer et orienter.

Les docteurs Michel Baccard et Fabien Guibal vous apporteront leurs savoirs médicaux concernant ces affections et surtout comment les détecter.

Ludwig Serre proposera sa vision du rôle du masseur kinésithérapeute et synthétisera les informations de la soirée.

Ces communications seront suivies d'un débat avec les intervenants et les élus ordinaires.

Nous avons refusé beaucoup d'inscription de masseurs kinésithérapeutes pour cette conférence, mais les Conseils départementaux déploieront dans les mois à venir d'autres actions pour lesquelles vous serez prévenus.

N'oubliez pas de remplir le questionnaire et de nous le remettre à la fin de cette soirée pour permettre de vous proposer une amélioration continue de ces informations/formations, dans un objectif de progression de notre profession.

**Eric Delezie**  
Secrétaire général

## APPRENEZ À SURVEILLER VOTRE PEAU : LA RÈGLE ABCDE

Pour repérer les signes suspects dès leur apparition, **pratiquez régulièrement (environ trois fois par an) un auto-examen de votre peau**, en observant bien toutes les parties du corps de la tête aux pieds.

Plus vous serez familiers avec votre peau, plus il vous sera facile de repérer de nouvelles tâches pigmentées ou des changements dans vos grains de beauté.

Pour vous aider, la « règle ABCDE » permet de mémoriser les signes qui doivent alerter :

**Toute tâche pigmentée qui change d'aspect rapidement (forme, taille, épaisseur, couleur) doit constituer un signe d'alerte.** La présence d'un ou plusieurs de ces critères ne signifie pas forcément que vous avez un mélanome, mais ne doit jamais être ignorée : **au moindre doute, demandez un avis médical sans attendre.**



### • A comme **Asymétrie**

Forme non circulaire, avec deux moitiés qui ne se ressemblent pas.



### • B comme **Bords irréguliers**

Bords dentelés, mal délimités, avec parfois une extension du pigment sur la peau autour de la tâche.



### • C comme **Couleur non homogène**

Présence de plusieurs couleurs (noir, bleu marron, rouge ou blanc).



### • D comme **Diamètre**

Diamètre en augmentation, en général supérieur à 6 mm.

### • E comme **Evolution**

Crédit photo : service de dermatologie de l'Institut Gustave Roussy

Source : Dépliant de l'INCa, « Grain de beauté ou Cancer de la peau ? Comment faire la différence », [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)

### L'INCa

L'Institut National du Cancer (INCa) est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) créé par la loi de Santé Publique de 2004, dans le cadre du plan cancer. Agence nationale sanitaire et scientifique en cancérologie placée sous la tutelle des ministères de la Santé et de la Recherche, elle est en charge de pérenniser la politique nationale de lutte contre le cancer.

Impulser, fédérer, décloisonner, mobiliser les acteurs autour de projets communs visant à diminuer la mortalité par cancers et améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes sont ses objectifs. Le développement d'actions incitatives et d'accompagnement, les appels à projets, les partenariats permettent d'associer à l'agence différents opérateurs.

C'est dans cette logique que s'inscrit l'accord cadre de partenariat signé en juillet 2008 avec le Conseil National de L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, associant ainsi notre profession à la prévention et à la détection des cancers de la peau. Cet accord, qui intervient dans le contexte du plan cancer « 2 » (2009-2013) identifie les kinésithérapeutes comme des acteurs importants dans la détection, l'information et l'orientation des patients.

Un site internet permettra à tous les professionnels de santé concernés (médecin, infirmier, masseur kinésithérapeute) de partager un support de formation contenant un même niveau de langage. Celui-ci sera déployé dès juin 2010 et les praticiens pourront consulter une base de données, confirmant la capacité de l'INCa à fournir une connaissance fiable et actualisée sur les cancers ([www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)).

Prévenir, détecter tôt, soigner et chercher sont les mots d'ordre forts de l'INCa, qui nous délègue aujourd'hui le Dr Arnaud Porte pour la représenter.

**Eric Delezie**

Secrétaire général

### Rôle du Masseur Kinésithérapeute



Les masseurs-kinésithérapeutes ne sont pas uniquement des thérapeutes qui, exerçant sous prescription médicale, appliquent des techniques à visées réparatrice, supplétives ou rééducatives. Si la profession consiste en ce qu'il est commun d'appeler la rééducation, sa mission n'en demeure pas moins indissociable des autres professions médicales : participer à la préservation et à l'amélioration de l'état de santé de la population. Cela en fait son attendu social, celui d'être au service de la santé de nos concitoyens.

Un dépistage précoce d'une affection maligne telle le mélanome permet, par la mise en œuvre rapide de traitements appropriés de réduire la mortalité liée à cette affection mais également de limiter les conséquences de traitements à forts effets indésirables qui seraient mis en œuvre au cours d'une prise en charge trop tardive. Cela conduit à la notion de « perte de chance » : comment pourrions nous accepter alors que nous sommes vus et touchés par un professionnel de santé en l'occurrence un masseur-kinésithérapeute, que ni son regard ni son touché ne servent à faire écho d'une situation suspecte et que l'expertise de celui-ci ne le conduise pas à s'interroger, dire cette interrogation et agir dans l'intérêt du patient ?

S'interroger, c'est entrer dans la démarche du diagnostic kinésithérapique qui se fait au cours d'une première consultation mais également au cours d'un traitement, d'une série de séances, qu'elle soit dans le cadre d'une prescription médicale ou non. S'interroger c'est dépasser la motivation conduisant le patient à consulter.

Dire son interrogation, c'est bien entendu l'écrire afin de s'en distancier, la dire à celui dont l'expertise pourra ré-

pondre à cette interrogation mais c'est aussi informer le patient, avec prudence, lui qui ne peut être tenu écarté, non informé.

Agir enfin, cela sera simple puisque ce n'est que la conséquence de l'interrogation et du diagnostic kinésithérapique : écrire et orienter le patient ; c'est aussi une prise de responsabilité.

Orienter le patient, le masseur-kinésithérapeute le fait bien souvent ; orienter ce n'est pas se débarrasser d'un problème mais prendre une responsabilité. Cette responsabilité ne peut que sereinement être assumée lorsqu'elle est exercée sur des bases solides, celles d'avoir des connaissances actualisées mais également d'agir d'une manière identifiable, « en qualité de ». Nul patient ne tiendra rigueur à un masseur-kinésithérapeute d'une orientation « trop prudente » vers un médecin si celle-ci se fait, parce qu'en votre qualité de professionnel de santé, vous sollicitez une expertise que vous ne détenez pas ; nul médecin ne vous tiendra rigueur parce que vous avez orienté un patient sur le fondement d'un signe clinique d'alerte bien que non pathognomonique et qui révélerai une situation non pathologique. En revanche, il n'est pas besoin de redire les bénéfices, en premier lieu pour le patient, d'une orientation justifiée qui conduirait à un diagnostic positif et précoce.

Cette posture, identifiable et reconnaissable, autant par les patients, les autres professionnels de santé que par les autorités publiques, place le masseur-kinésithérapeute dans une qualité d'auteur du parcours de soin du patient. L'orientation doit être faite en fonction des besoins de santé de celui-ci : des exigences qui ressortent du diagnostic kinésithérapique.



## DETECTION PRECOCE DES CANCERS DE LA PEAU

Une étude récente effectuée sur le territoire a montré que « la facilité d'accès des patients aux dermatologues ainsi que l'éducation des médecins généralistes sont des approches complémentaires pour améliorer la détection précoce du mélanome ». De par les techniques utilisées avec ses patients, au regard de la proximité qu'il a avec eux, le masseur-kinésithérapeute se situe en première ligne. Pour lui, il convient autant de répondre à la confiance des patients qui attendent un regard et un touché de professionnel de santé, autant de prendre part à la préoccupation collective d'un dépistage précoce de telles affections.

Entrer dans cette démarche ne peut être dissociée de celle de la prévention qui entre tant dans la mission que dans les compétences des masseurs-kinésithérapeutes. La prévention, nous le savons tous, ne peut s'arrêter à la distribution d'informations pour autant indispensables. Le masseur-kinésithérapeute, au cours du colloque singulier qu'il entretient avec ses patients, bien souvent dans la durée, a l'opportunité d'entrer avec celui-ci dans une démarche éducative construite, complexe, mobilisant autant l'expérience du patient, ses particularités et ses savoirs. La prévention, le masseur-kinésithérapeute peut la situer au sein d'un projet qui se construit avec le patient, auteur de sa santé comme l'a posé pour principe la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Le projet porté au sein de la Loi dite HPST par l'article 51 et relatif à la coopération entre professionnels de santé trouve

ici un terrain d'expérimentation à investir. Parce que le projet s'enrichit de l'interdisciplinarité, de la coopération entre les acteurs de la santé pensée et exercée dans l'intérêt du patient et de la santé publique en particulier sur l'orientation et le parcours de soins, il est justifié qu'il soit reconnu, évalué et au-delà, pérennisé. La reconnaissance est d'ores et déjà présente au regard de l'engagement de l'Institut National du Cancer, des institutions professionnelles telles l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes et des professionnels. Elle l'est également par le soutien des patients eux-mêmes.

L'ensemble des acteurs du système de santé peuvent s'y impliquer :

Parce que ce projet ne peut se faire sans connaissances actualisées, les instituts de formation initiale et les organismes de formation continue doivent investir dans les champs de compétence sollicités, qu'ils soient médicaux, kinésithérapiques ou de l'éducation en santé.

Parce que ce projet présente un impact sur l'investissement du professionnel, les organisations syndicales doivent pouvoir faire valoir la reconnaissance de cette implication, tant sur le plan financier qu'humain.

Parce que ce projet ne peut se faire en dehors de l'interdisciplinarité pour un intérêt de santé publique, les administrations professionnelles doivent contribuer à créer une cohésion forte entre professionnels de santé, avec le soutien des autorités publiques et les différents acteurs de formation et de prévention.

Ludwig Serre

Président du CDOMK Paris

1) L'orientation ne peut pour autant nier le cadre de la prise en charge sociale fort présent dans l'exercice au quotidien en milieu libéral comme elle ne peut ignorer l'organisation d'un service d'un établissement de santé au sein duquel intervient le professionnel salarié.  
2) Durbec F., Vitry F., Granel-Brocard F. et col. ; Le rôle des circonstances du diagnostic et l'accès aux soins dermatologiques dans le diagnostic précoce du mélanome cutané ; Archive of Dermatology ; 2010 ; 146 (3) : 240-246. Archive of dermatology, Vol. 146, n° 3, Mars 2010)

# Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

avec la participation de l'INCa

\* avec le concours des Conseils Départementaux de l'interrégion

## La détection précoce des cancers de la peau

jeudi 15 avril 2010

20h

Conférence-débat

Rôle du masseur-kinésithérapeute dans la détection précoce des cancers de la peau : - détecter - informer - orienter

Nombre de places limité

Discours introductif

Présentation de l'INCa Mr Arnaud Porte chargé de projets

Introduction Dr Michel Baccard dermatologue, Paris

Les lésions pigmentées à signaler Dr Fabien Guibal dermatologue, Hôpital Saint-Louis

Atlas photographique Dr Michel Baccard

Comment adresser, dans quel délai ? Dr Fabien Guibal

avec l'intervention d'un confrère masseur-kinésithérapeute

inscription au 01 48 22 82 82 ou [secretariat@ordremk-idf.fr](mailto:secretariat@ordremk-idf.fr)

20h00 - Cocktail dînatoire

20h30 - Conférence

21h30 - Débat

en visioconférence avec l'île de la Réunion



Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion  
5 rue Francis de Pressensé 93210 La Plaine Saint Denis  
Tél. : 01 48 22 82 82 - Fax : 01 48 22 64 9

<http://idfreunion.ordremk.fr>



Grand Amphithéâtre de la BRED

18 quai de la Rapée

75012 Paris

**BRED**

Banque et populaire à la fois.



# ACTUALITES DU CIROMK IdF-la Réunion

## ARS, le CIROMK IdF au café réseau de l'URML

C'est à l'invitation de Bruno Silberman, président de l'URML IDF et de Bernard Huyn, président de la RIR IDF, que nous nous sommes rendus au café réseau de l'URML, ce mardi 16 mars, pour écouter Claude Evin, préfigurateur directeur de l'ARS Ile de France, auquel 3 questions inaugurales étaient posées :

-Comment et quand fonctionnera l'ARS, quelles seront ses relations avec les professionnels libéraux?

-Votre vision et vos objectifs sur les thématiques franciliennes (Accès aux soins, Pratiques tarifaires et attractivité du mode libéral en Ile de France, permanence des soins libérale et hospitalière, contractualisation avec les professionnels libéraux dans les établissements, hors établissements, autorisation, réseau etc.)

-Suite du FIQCS: quelle capacité d'investissement, d'accompagnement de projets et d'innovation des médecins libéraux pour l'Ile de France? Quelle pérennité/visibilité pour ses acteurs?

C'est en effet dès le 1<sup>er</sup> avril prochain que l'agence rentrera dans sa phase opérationnelle, et si nos amis médecins de l'URML sont avides de réponses à leurs interrogations, nous ne pouvons nier notre intérêt à nous, kinésithérapeutes, à connaître les intentions du patron de l'ARS en matière d'organisation de la santé sur le territoire régional.

C'est d'ailleurs une première déconvenue pour nous que de constater que les kinésithérapeutes ne sont pas officiellement recensés dans les « offreurs de soins » présentés par Claude Evin. Nous aurons probablement l'occasion de réguler cet oubli à l'occasion d'une prochaine rencontre, que nous avons directement sollicité auprès de l'intéressé.

Le projet d'organisation de l'ARS est donc présenté sous forme d'un tableau, qui donne une vision globale de la structure :

Quelques objectifs ayant un impact pour l'offre de soins libérale sont présentés :

- La réduction des inégalités de santé
  - Disparités de situations sanitaires
  - Disparités d'accès aux soins (géo et financières)
- Une qualité de l'offre de soins et médico-sociale
  - Permanence de soins
  - Complémentarité/ filières / réseaux / transversalité
- Une meilleure efficience de la dépense
  - Prévention et promotion de la santé
  - Gestion du risque

L'agence est présentée comme volontaire à faciliter une approche globale de la santé. (faut-il y voir une référence à un modèle biopsychosocial, en phase avec les recommandations de l'OMS et dans l'esprit de la Loi Kouchner du 04 aout 2002 ?), sa mise en place constituant une opportunité pour développer les synergies entre les acteurs de santé.

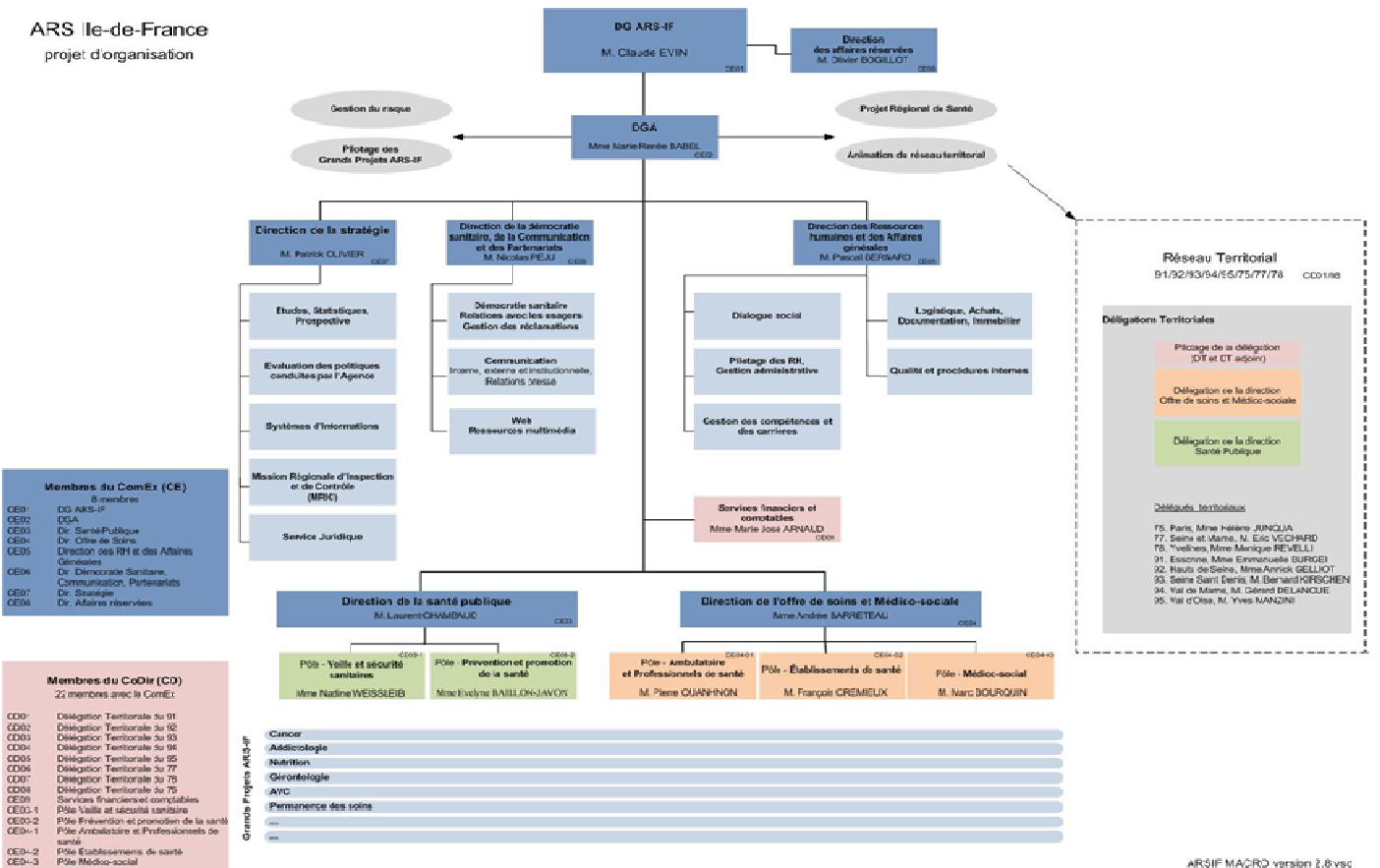
Le SROS, Schéma Régional d'Organisation des Soins doit s'élargir aux soins ambulatoires, mettant ainsi fin à l'organisation hospitalo centrée du système de santé. Non opposable, il doit permettre le pilotage et la régulation de l'offre de soins dans la région. La favorisation des coopérations entre professionnels est mise en avant dans les aspects organisationnels de ces projets.

Enfin, l'ARS peut conclure des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres, les pôles et les maisons de santé qui conditionneront les aides financières ou les subventions. L'adhésion des professionnels de santé conventionnés à ces contrats est possible dans l'objectif de l'amélioration et de la coordination des soins.

Les priorités de la future ARS IDF concernant l'offre de soins libéraux sont enfin définies :

- Permanence des soins.
- Modalités de rémunération des professionnels de santé
- Réseaux de santé.

**Dominique Pelca**  
Président



## )))) EN PROVENANCE DU CONSEIL NATIONAL

### Communiqué du 09/03/2010

Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes rappelle sa position quant à la nécessité d'une réforme en profondeur des études préparatoires à l'exercice de la profession afin de répondre aux besoins de santé et garantir la qualité des soins. Cette réforme doit conduire à la généralisation d'un accès à la formation professionnelle spécifique à l'issue d'une Licence 1 Santé (ou par voie dérogatoire d'une Licence STAPS ou Biologie). Le diplôme d'Etat sanctionnant les études doit avoir le grade universitaire de Master pour que le masseur-kinésithérapeute soit en capacité d'offrir aux usagers du système de santé des soins spécifiquement élaborés et adaptés à chacun, basés sur l'Evidence Based Practice (pratique basée sur la preuve) et intégrant l'indispensable dimension préventive et éducative.

Les propositions détaillées du Conseil National ont fait l'objet de deux rapports argumentant cette position et la mettant en perspective avec l'évolution des besoins et avec les réponses apportées dans la majorité des pays développés. Le Conseil National observe que les travaux sur la réingénierie du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute pilotés depuis 18 mois par la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, ainsi que la méthodologie utilisée, ne tendent toujours pas à établir un programme de formation cohérent en contenu et en format s'intégrant au processus licence-master-doctorat (LMD) et aboutissant à un grade Master.

C'est pourquoi le Conseil National, qui a décidé de ne pas assister à la réunion de réingénierie prévue le vendredi 5 mars 2010, demande solennellement une réorientation de ces travaux vers une réforme innovante et prospective qui n'enferme pas le kinésithérapeute dans un rôle d'exécutant.

Jacques Vaillant

Vice Président du Conseil National

## )))) VIE DU CIROMK

**Accédez directement à l'université en Master 2 Professionnel en Sciences Humaines et Sociales**

**Spécialité : Sciences de l'Education SUR PARIS de septembre 2010 à octobre 2011**

**Formation continue professionnelle en partenariat entre l'IFCEES de Montpellier et les Universités de Montpellier 3 et d'Aix-Marseille**

**Réunion d'information le samedi 03 Juillet 2010, à 11h30,  
au siège du CIROMK IdF-la Réunion,**

Animée par Franck GATTO, HDR, maître de conférences, responsable de la formation  
5, rue Francis de Pressensé, 93210 La plaine Saint Denis 01 48 22 82 82

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à l'IFCEES  
Hôpital Bellevue – Plan des 4 Seigneurs, 1 rue Jean Baumel, 34295 MONTPELLIER CEDEX 5  
Tel : 04 67 54 76 55—MAIL : [ifceesmontpellier@free.fr](mailto:ifceesmontpellier@free.fr) / [franck.gatto0476@orange.fr](mailto:franck.gatto0476@orange.fr)

La tempête Xynthia a dévasté la Vendée et la Charente Maritime à la fin du mois de février. Vous avez déjà, pour certains, manifesté votre solidarité envers les concœurs et confrères touchés par cette catastrophe. A l'heure de la reconstruction, il est toujours possible de proposer aide et réconfort. Nous vous invitons donc à vous rapprocher des conseils régionaux Poitou-Charentes et Pays de Loire qui centralisent les actions :

CROMK Poitou-Charentes (Poitiers) : [cro.pc@ordremk.fr](mailto:cro.pc@ordremk.fr)  
CROMK Pays de la Loire (Angers) : [cro.pl@ordremk.fr](mailto:cro.pl@ordremk.fr)

**L'info conseillers du  
Conseil Interrégional de l'Ordre des  
Masseurs Kinésithérapeutes  
d'Ile de France et de la Réunion**

**Editeur :**  
*CIROMK IdF-la Réunion*

**Directeur de la publication :**  
*Dominique Pelca*

**Secrétaire de Rédaction :**  
*Eric Delezie*

**Conception :**  
*Virginie Tadount Coomans*

**Impression :**  
*CIROMK IdF-la Réunion*

**On participé à ce numéro :**  
*Dominique Pelca  
Eric Delezie*

### JOINDRE VOTRE CONSEIL

5 rue Francis de Pressensé  
93210 La Plaine Saint Denis  
Tél. : 01 48 22 82 82  
Fax : 01 48 22 64 95  
[secretariat@ordremk-idf.fr](mailto:secretariat@ordremk-idf.fr)  
<http://idf reunion.ordremk.fr>

Secrétaire administrative et greffière de la CDPI :  
Solène Berger  
Secrétaire administrative :  
Sylvie Eibicht  
Assistante de direction :  
Virginie Tadount Coomans

Horaires d'ouvertures :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h